

Zeitschrift: Bulletin CILA : organe de la Commission interuniversitaire suisse de linguistique appliquée

Herausgeber: Commission interuniversitaire suisse de linguistique appliquée

Band: - (1991)

Heft: 54: 700 ans de contacts linguistiques en Suisse

Artikel: La fondation du séminaire de français moderne de Genève en 1891 : moment des relations entre université et enseignement des langues

Autor: Coste, Daniel

DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-978042>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 08.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

La fondation du séminaire de français moderne de Genève en 1891: Moment des relations entre université et enseignement des langues

L'histoire des universités, comme celle de l'enseignement des langues, est parfois mieux établie pour les périodes plus anciennes que pour d'autres, relativement récentes. Au moins pour ce qui concerne les mouvements d'ensemble à l'intérieur desquels s'opèrent divers déplacements pédagogiques ou institutionnels intéressant les établissements ou les disciplines. C'est ainsi que, malgré les volumes dont on dispose sur la chronique et le développement de telle ou telle université au XIX^e et au XX^e siècles, il est souvent délicat de retracer l'apparition de domaines académiques nouveaux, les articulations entre système des hautes écoles et demande politique et sociale, les enjeux de territoire et de champ que connaît, dans ses composantes mouvantes et sous son espèce universitaire, la communauté scientifique.

D'où l'intérêt de se poser des questions de caractère général à propos d'événements relativement ponctuels, qui, dans leur contexte, se présentent comme marqués du sceau de la particularité. C'est ce qu'on tentera ici de faire, non sans prudence, à propos de la fondation du Séminaire de français moderne de l'Université de Genève, en 1891, il y a tout juste cent ans. Préparées à partir d'un nombre limité de sources (secondaires pour une part)¹, les considérations qui suivent gardent un caractère préliminaire². Elles ne porteront pas sur la période postérieure à la Deuxième Guerre mondiale.

1. La filière allemande

Le séminaire de français moderne s'est d'abord dénommé, dans les documents de fondation, «Französisches Seminar». Mis en place pour assurer

1 Les sources utilisées sont essentiellement les volumes consacrés à l'histoire de l'Université de Genève, les textes tel celui préparé par A. FRANÇOIS pour le Jubilé de 1941, des études concernant l'action d'autres universités ou institutions dans la période considérée. Les archives du Séminaire de français moderne et celles des Cours d'été, telles que disponibles dans le service compétent, présentent des «trous» importants pour plusieurs périodes, mais mériteraient à coup sûr un examen plus approfondi que les prélèvements ponctuels qu'on a pu y faire.

2 Le colloque international organisé à l'Université de Genève en septembre 1991, à l'occasion du centenaire de la fondation du Séminaire de français moderne, est de nature, sous le titre «Universités européennes, sciences du langage et enseignement des langues. Mouvements d'innovation de 1880 à 1914», à apporter des éclairages complémentaires intéressants sur la période ici considérée.

le perfectionnement en français d'étudiants non-francophones, il répond en effet initialement à une requête spécifique, venue d'Allemagne et tournée vers un interlocuteur précis. Charles THUDICHUM, directeur d'un collège international de bonne réputation, La Châtelaine, accueillant au bord du Léman des élèves d'origines diverses, a des contacts réguliers avec des interlocuteurs allemands. Spécialiste de phonétique, docteur, germanophone, ayant suivi des enseignements de WUNDT, THUDICHUM «avait reçu d'Allemagne une demande qu'encourageait le gouvernement hessois, d'instituer dans son collège un enseignement normal de français pour les candidats allemands à l'examen d'Etat» (Procès verbaux de la Commission du Séminaire, rédigés par B. BOUVIER; cités par FRANÇOIS 1941, 4). Prenant en compte l'intérêt de cette proposition mais considérant que c'est dans le cadre de l'université et non pas de son collège qu'elle doit être examinée, il se tourne vers la Faculté des lettres. Le projet est également appuyé par le consul d'Allemagne, L. BACHMANN. Le doyen Eugène RITTER s'y montre favorable. Une commission directrice est constituée, comprenant le doyen, BACHMANN et THUDICHUM. Ce dernier prépare avec Bernard BOUVIER, ancien élève de l'Ecole normale supérieure de la rue d'Ulm et professeur de langue et littérature allemandes à l'université, un courrier adressé aux gymnases et écoles réales d'Allemagne et présentant le Französisches Seminar dont la finalité est (extrait des procès-verbaux du séminaire; voir FRANÇOIS 1941, 5) de «fournir aux néo-philologues étrangers, tout spécialement aux allemands, l'occasion d'étendre et d'approfondir leur connaissance du français moderne, en même temps que d'acquérir dans cette langue une maîtrise aussi complète que possible de la parole et de l'écriture». Le projet prend ainsi corps et deviendra vite réalité. Aux étudiants venus d'Allemagne s'adjoindront quelques autres. BOUVIER, dès lors cheville ouvrière de l'entreprise, ajoutera au Séminaire, à partir de l'été de 1892, des Cours de vacances qui, grâce là encore à l'Allemagne, connaîtront vite un brillant succès.

Quelques remarques à ce point:

1. La liaison avec l'Allemagne et la mention des néo-philologues n'ont pas de quoi surprendre. L'université allemande a connu au XIX^e siècle un développement plus rapide que celui, par exemple, des universités françaises. Elle jouit d'un prestige important en Europe et, sans qu'on parle alors de «mobilité» des étudiants, des passages par les amphithéâtres de Berlin, Dresde, Leipzig ou autres font partie de ce que devrait être un bon déroulement de cursus d'études, notamment pour des philologues, linguistes et spécialistes de grammaire comparée ou historique. C'est aussi en Allemagne que le mouvement des néo-philologues, concerné par l'enseignement des langues modernes, a, plus tôt et plus nettement que dans d'autres pays,

revendiqué une spécificité des méthodes par rapport à l'étude des langues classiques. La méthode directe vient de là et sera diffusée largement en Europe par le biais d'abord des professeurs d'allemand. Certes, à ne considérer par ailleurs que les universitaires et chercheurs français, les travaux et les propositions de PASSY et de ROUSSELOT, les recommandations de BRÉAL, trouveront aussi bien des échos dans ce mouvement d'ensemble. Mais l'influence germanique paraît cependant décisive dans les secteurs considérés ici. De multiples points de vue: état du développement universitaire, installation des philologies modernes, réflexion linguistique, innovation en matière d'enseignement des langues, l'Allemagne est alors quasiment incontournable. Il convient aussi de relever que la formule des cours de vacances destinés notamment aux enseignants a été pratiquée par quelques universités en Allemagne et en Autriche pour diverses disciplines (sciences naturelles, médecine) dès avant 1890. Il y avait là des modes de formation continue et de mise à jour des connaissances dont d'autres exemples étaient relevés en Angleterre et aux Etats-Unis. Mais Genève est probablement un des premiers lieux où ce type de programme ait concerné des spécialistes de langues modernes.

2. Complémentairement, les migrations universitaires n'étant pas à sens unique, c'est d'Allemagne que viennent, au moins jusqu'à la Première Guerre mondiale, les contingents les plus importants de jeunes (et moins jeunes) étudiants et enseignants de français, soucieux de perfectionnement oral et écrit et en outre, pour ce qui concerne les maîtres ou futurs maîtres, de réflexion méthodologique. Il est permis de penser que Genève jouit de conditions particulièrement favorables, dans la mesure où la Suisse francophone se montrerait plus accueillante que la France, pays où la guerre de 1870, l'occupation de l'Alsace-Lorraine et les rivalités internationales provoquent bien des sentiments germanophobes. Mais s'il est vrai que les Cours de vacances et le Séminaire accueillent une majorité d'Allemands, on observe une situation comparable à Grenoble où les cours organisés en été, à partir de 1896, sous l'égide d'un Comité de patronage et de l'Université, accueillent, en 1897, 57 étudiants dont 23 Allemands et, en 1900, 368 étudiants dont 235 Allemands (LUCIANI 1989, 83).

3. Il faut noter par ailleurs que la présence d'étudiants allemands était notable dans les facultés de Genève et que celles-ci, à la fin du XIX^e comptaient à la fois très peu d'étudiants (65 inscrits à la Faculté des lettres en 1890) et une proportion importante d'étudiants étrangers (près de 85% à Genève en 1907). La fréquentation de l'Académie relève d'une longue tradition pour de nobles Germains. «Heureuse Académie, disait dès 1606, le Citadin de Genève, en faveur et honneur de laquelle plusieurs jeunes grands princes et seigneurs d'Allemagne ont esté de tout temps et sont jour-

nellement envoyez à Genève pour la cognoissance de la langue François et des bonnes lettres. . . » Rappelant ce commentaire ancien, le rédacteur d'une des annexes de l'Histoire de l'Université de Genève au XIX^e siècle (1934), souligne la continuité et le changement, faisant apparaître que, avant même la création du Séminaire de français moderne, l'Université de Genève recevait des étudiants allemands soucieux de préparer des examens d'Etat dans leur pays:

«Mais depuis quelque années l'Allemagne nous envoyait toujours plus nombreux, sur les traces des princes et seigneurs d'autrefois, d'excellents étudiants, candidats à l'examen d'Etat ou maîtres de langues vivantes. Le moment était venu d'organiser un enseignement qui leur offrît ce qu'ils venaient chercher. L'étude des langues modernes était en effet en voie de se renouveler en Allemagne par une transformation des méthodes pédagogiques. Un mouvement d'opinion bientôt considérable réclamaient des maîtres secondaires qu'ils pussent enseigner la pratique aussi bien que la théorie des langues vivantes. Il en résultait pour eux la nécessité de séjourner dans les pays où elles sont parlées. Des gouvernements les y encouragèrent en les autorisant à remplacer une partie du stage réglementaire (Probejahr) par un séjour à l'étranger, en promettant des subsides et accordant des congés pour les y aider.»

On constate donc que la création du Séminaire en 1891, bien que résultant d'une demande tournée d'abord vers le collège dirigé par Ch. THUDICHUM, s'inscrivait aussi dans le prolongement exact des besoins de certains publics d'étudiants fréquentant la Faculté des lettres, contribuait à renforcer les effectifs dépendant de cette dernière, mais provenait aussi d'une recherche de traitement académique mieux adapté à ce groupe d'étudiants que ne l'étaient les enseignements réguliers de la faculté. D'un autre côté, il y a lieu de relever que le programme de circulation universitaire concernant les enseignants ou futurs enseignants allemands de français fait l'objet de mesures incitatives qui ne sont pas sans évoquer aujourd'hui, au niveau des projets multilatéraux, telle ou telle action de Lingua.

2. Aperçus sur les contenus et les premières évolutions

Si la mise en place de programmes spécifiques s'avérait nécessaire, et ceci dans un cadre articulé plus qu'intégré à celui de la Faculté des lettres, c'est que la pratique de la langue française à un niveau avancé et l'instruction convenant à des maîtres de langue n'existaient évidemment pas dans les branches proposées habituellement. Et si la demande allemande d'ouverture de cours spéciaux avait d'abord été tournée vers un établissement privé, c'est peut-être aussi que les demandeurs ne croyaient pas l'université à même de la satisfaire aisément.

Grâce à B. BOUVIER et Ch. THUDICHUM, les plans d'études arrêtés pour le Séminaire et le dispositif pédagogique des cours de vacances vont trouver différents points d'équilibre. Les membres du séminaire, qui pouvaient bien entendu suivre les cours de la faculté pour ce qui était de la langue et de la littérature (mais qui avaient souvent déjà reçu, dans leur pays d'origine, des enseignements «théoriques» de cette nature), se virent d'abord proposer des conférences de phonétique française et de phonétique comparée, de méthodologie et de prononciation.

L'accent mis sur la pratique et la théorie phonétique n'a pas de quoi surprendre, étant donné la place faite alors à ce secteur des sciences du langage et en raison aussi des travaux personnels de Ch. THUDICHUM (puis de son fils Georges THUDICHUM, qui enseignera au Séminaire et assurera par ailleurs la direction des Cours de vacances de 1922 à 1936) dans ce domaine. Lorsque le programme spécifique est renforcé et porté à dix heures de conférence, les matières travaillées sont «l'histoire de la langue, la composition, la métrique et le style, la traduction d'auteurs allemands et d'auteurs anglais, les théories pédagogiques, la phonétique, la diction et la prononciation.» (histoire, annexe, p. 100). Cet enseignement, qui peut se limiter à un semestre, mais qui se poursuit généralement au-delà, donne lieu, pour les étudiants intéressés, à délivrance d'un certificat.

C'est en 1898 que des articles du règlement du Séminaire et des Cours de vacances sont introduits dans le règlement général de l'université, renforçant ainsi le lien institutionnel établi. Un administrateur unique est désigné, qui est professeur de la Faculté des lettres. Ce sera B. BOUVIER jusqu'en 1928, puis Alexis FRANÇOIS, qui a soutenu une thèse en France, sera un temps recteur de l'Université de Genève, est aussi spécialiste de l'histoire de la langue et collaborateur de Ferdinand BRUNOT pour la monumentale Histoire de la langue française³.

Par ailleurs, un certificat d'aptitude à l'enseignement du français est mis en place en cette même année 1898 et sera, jusqu'en 1929, la seule certification préparée dans le cadre du Séminaire. A cette dernière date, comme, de toute évidence, le public des futurs enseignants de français n'est plus

3 Les universitaires concernés par l'enseignement du français aux étrangers sont souvent aussi, parmi les «francisants» modernes, des grammairiens ou linguistes s'intéressant par ailleurs à l'histoire de la langue ou des théories linguistiques. C'est évidemment le cas de F. BRUNOT, dont on sait le militantisme dans le domaine de la pédagogie du français (CHEVALIER 1990), celui aussi d'A. FRANÇOIS. Mais il faut aussi rappeler que le seiziémiste E. HUGUET sera (sur l'incitation de BRUNOT, alors doyen de la Sorbonne) le premier directeur de l'Ecole de perfectionnement des professeurs de français à l'étranger, et que, une trentaine d'années plus tard, Georges GOUGENHEIM, grammairien, seiziémiste et historien de la langue, deviendra le responsable et le garant universitaire de l'élaboration du Français fondamental.

assez important (ou plus suffisamment attiré par Genève) le Séminaire a vu ses effectifs d'étudiants réguliers diminuer, d'autant plus que, pour distinguer entre les futurs enseignants et les étudiants simplement soucieux d'un perfectionnement en français ou de niveau moins avancé, on a créé en 1924 une Ecole pratique de langue française destinée «1) aux étudiants et aux auditeurs étrangers désireux d'apprendre à parler et à écrire le français usuel, afin de pouvoir suivre avec fruit l'enseignement universitaire, 2) aux personnes qui se préparent à suivre les conférences du Séminaire de français moderne» (MAYSTRE 1959, 84). En 1929 donc, c'est à l'intérieur du Séminaire (l'Ecole pratique ne délivrant que des attestations d'assiduité) que se trouve créé un «certificat d'études françaises», distinct de l'ancien certificat d'aptitude à l'enseignement, lequel devient alors un «diplôme d'aptitude à l'enseignement du français moderne». Le certificat pouvait être obtenu plus rapidement que le diplôme et concernait une population plus importante quant aux effectifs. Les évolutions ultérieures, en particulier celles postérieures à la Seconde Guerre mondiale, ne sont pas prises en compte dans cette brève contribution, mais on doit noter que la tendance à laquelle correspondait cette création d'une institution seconde, puis d'une certification nouvelle continuera à s'affirmer jusqu'en 1968, date à laquelle le Séminaire de français moderne et l'Ecole pratique disparaissent et font place à l'actuelle Ecole de langue et de civilisation françaises (les Cours de vacances devenant alors plus autonomes). C'est le sens général de cette transformation qu'il convient de commenter un peu plus en détail maintenant.

1) L'importance initialement donnée à la formation des enseignants correspond bien à une période où les néophilologues sont soucieux que soient proposés des modèles modernes et «authentiques», dirait-on aujourd'hui, de l'usage oral et écrit étranger (ce qui ne signifie évidemment pas qu'on renonce à privilégier les formes normées). Mais il est clair que cette demande particulière, s'agissant à tout le moins de l'Allemagne, ne saurait s'étendre ni même se maintenir indéfiniment. Les mesures d'incitation rappelées plus haut ne perdurent pas, d'autant plus que, en Allemagne comme dans bon nombre de pays, la méthode directe va connaître un certain recul, dès avant la Première Guerre mondiale, au profit d'approches pédagogiques plus composites, pour lesquelles l'insistance mise sur l'oral est moindre. Plus généralement, l'après 1918 se présente comme une période moins militante en matière de réflexion didactique. La professionnalisation des enseignants de langues vivantes à l'intérieur des systèmes scolaires, largement amorcée à la fin du XIX^e siècle (mais souvent alors sur le mode d'un affrontement de techniciens entre tenants des méthodes classiques et partisans d'une démarche distinctive pour les approches d'ensei-

gnement des langues vivantes), est désormais achevée et n'a plus à s'accompagner d'une mise en évidence publique de l'affirmation d'une discipline autonome (COSTE 1989).

2) A quoi on ajoutera des considérations d'une tout autre nature: à Genève comme ailleurs, le Séminaire de français moderne, bien qu'inséré dans un cadre universitaire et placé sous l'égide de la Faculté des lettres, doit, pour une bonne part, pourvoir, tout comme les Cours de vacances à son autofinancement. L'administrateur désigné par la faculté est membre de celle-ci, l'essentiel des enseignements spécifiques n'est pas pris en charge par les crédits du département de l'instruction publique. Le Séminaire, les Cours de vacances ont besoin d'un nombre minimum d'étudiants payant taxes pour assurer leur fonctionnement. Pas question de ne s'intéresser qu'aux enseignants ou candidats à l'enseignement, surtout lorsqu'ils tendent à réduire leurs séjours dans les pays où est parlée la langue qu'ils sont appelés à enseigner. Les comptes rendus des réunions du Comité témoignent vite des inquiétudes que peut susciter une situation budgétaire fragile. Il convient d'élargir la vocation d'origine.

3) Joue de plus en plus une forme de concurrence. Genève fut sans doute parmi les toutes premières universités à mettre en place des institutions de ce type, mais le mouvement va vite s'étendant. L'Alliance française, fondée, hors contexte universitaire, en 1883, multiplie de par le monde et en France même des comités locaux ou nationaux dont une des vocations est d'assurer un enseignement du français aux étrangers. A Paris, elle crée au début du siècle son Ecole pratique, qui connaîtra des fortunes diverses mais attirera régulièrement nombre d'étrangers. La Sorbonne elle-même instaure des Cours pour étrangers et, en 1920, à l'initiative de Ferdinand BRUNOT, crée ce qui deviendra l'Ecole supérieure des professeurs de français à l'étranger. Il a déjà été noté que Grenoble n'avait pas attendu 1900 pour inaugurer cours de vacances et sessions en cours d'année universitaire. Et en Suisse même, Lausanne et Neuchâtel avaient, sensiblement au même moment que Genève, installé ce que sont aujourd'hui, respectivement, l'Ecole de français moderne et le Séminaire de français moderne.

4) Pour autant, cette nécessaire ouverture à de nouveaux publics, informés par voie de publicité internationale, ne doit pas se faire au détriment de l'image académique du Séminaire. Nombre de textes, sous des plumes diverses, font état de ce que la faculté considère avec une certaine méfiance des enseignements qui n'auraient qu'un caractère pratique. Alexis FRANÇOIS, dans son discours du jubilé de 1941, réagit encore contre ces interprétations. Dans ces conditions, la création d'une Ecole de français pratique ne délivrant pas de certification ne doit pas surprendre. Elle garantit au Séminaire sa distinction et lui permet de proposer un certificat

d'études françaises à côté du diplôme d'aptitude à l'enseignement du français. Dispositif complexe, mais qui, dans sa cohérence de distribution des rôles, permet tout à la fois de «ratisser large» et de préserver un niveau d'excellence académique.

5) Mais cette diversification fonctionnelle s'opère au détriment de ce qui faisait l'originalité d'un équilibre premier à l'intérieur du cadre universitaire, à savoir une réflexion sur l'enseignement des langues, une prise en compte dans les programmes de la perspective pédagogique, et des méthodes de travail favorisant la discussion (pré)professionnelle. L'évolution des publics, la retombée relative du bouillonnement didactique qui avait caractérisé les dernières années du XIX^e siècle en Europe, la stabilisation et la différenciation entre plusieurs lieux institutionnels de statut académique plus ou moins valorisé, sont autant de facteurs qui opèrent dans le sens d'une réduction des spécificités initiales: le séminaire de formation et de perfectionnement de maîtres se double d'une école de langue censée l'«alimenter», mais avec laquelle il faut éviter la confusion. Dès lors, une liaison éventuellement féconde ne peut que difficilement se développer.

3. Traces d'une évolution pédagogique

L'exemple de Genève amène à se demander si, dans le développement historique d'institutions de cet ordre, on ne retrouve pas fréquemment un parcours en trois étapes:

a) dans une première phase, généralement brève, l'insertion dans le cadre universitaire conduit à reprendre des schémas déjà établis dans ce même cadre pour les philologies modernes nouvellement installées (recours à la traduction, poids de la préparation aux lectures et aux connaissances d'ordre littéraire, importance donnée à la grammaire historique);

b) dans un second temps, une recherche de spécificité plus grande se manifeste, liée aux questions que posent l'enseignement et l'apprentissage des langues ou plutôt à la manière dont ces questions sont perçues et orientées à l'époque considérée; pour la charnière entre XIX^e et XX^e siècles, ce sont la phonétique, la réflexion sur le lexique, des considérations d'ordre stylistique, un recours à l'explicitation pédagogique qui devraient alimenter cette affirmation d'une technicité moderniste particulière;

c) dans un troisième moment, une distinction s'établit entre l'enseignement pratique de la langue étrangère aux étapes élémentaire et moyenne (enseignement fondé sur divers exercices de nature systématique, pratiqués le plus souvent «à l'aveugle») et un travail «académique» de niveau avancé où la part des savoirs d'ordre littéraire, géographique, historique devient

plus importante et fait partie intégrante des certifications que les étudiants peuvent alors obtenir.

Il est à noter que ce troisième temps, lorsqu'il trouve place dans l'environnement universitaire, ne fait que reproduire, *mutatis mutandis*, l'étagement qu'opèrent la plupart des systèmes scolaires pour l'enseignement des langues étrangères (en particulier quand l'étude d'une même langue se poursuit et se différencie sur les deux cycles secondaires). Mais comme le secondaire lui-même n'est pas sans être affecté par les représentations et les méthodes induites d'une formation académique initiale des enseignants, on n'est pas loin, sinon de la poule et de l'œuf, du moins d'un dispositif fermé à renforcement circulaire d'effets.

Les déplacements successifs que présentent les programmes et plans d'études du Séminaire, puis de l'Ecole de français pratique, ainsi que, dans une certaine mesure, ceux des Cours de vacances, pourraient être étudiés avec ce type de questionnement. Les documents consultés ne permettent à cet égard que des commentaires partiels. Mais ils ne sont pas pour autant indifférents. Ainsi, pour le Séminaire, ce sont bien d'abord des conférences de phonétique française et de phonétique comparée, de méthodologie et de prononciation qui viennent s'ajouter plus spécifiquement aux «cours de la Faculté qui traitent de la littérature et de la langue françaises» (histoire, annexe, 100). Et il est remarquable que, dès 1893, l'organisation mette en place des leçons d'essai commentées en groupe. C'est ce que prévoit le règlement spécial du Séminaire à propos de ce qui est désigné comme une «conférence d'enseignement normal»:

«Cet enseignement consiste en des leçons de français données à tour de rôle par les membres du Séminaire, sous la direction d'un professeur, à de jeunes élèves de l'Ecole allemande formant une classe spéciale et débutant dans l'étude de la langue française. Ces leçons ont lieu hors de l'Université, dans les classes de l'Ecole allemande. Chaque leçon est préparée d'avance selon un ordre convenu. Chaque conférence comprendra deux leçons. La première portant sur la grammaire; la seconde sur la lecture, la conversation, la prononciation. Ces leçons sont suivies d'une justification par les deux membres qui les ont faites, puis d'une discussion générale entre tous les membres du Séminaire qui y ont assisté, enfin d'une critique par le professeur.» (Art. 5)

«Les membres du Séminaire font sous la direction de chaque professeur des travaux et des leçons qui donnent lieu à une discussion générale avant le jugement définitif. Les sujets de travaux ou de leçons sont laissés au choix des membres. La lecture d'un travail écrit ou une leçon faite par un membre du Séminaire ne doit pas durer plus de quinze minutes.» (Art. 7)

Quelques lecteurs ne manqueront pas ici de noter que ce règlement de 1893 prévoit des démarches de formation qui sont encore bien loin d'avoir cours dans les programmes d'études de futurs enseignants de langues à la fin du XX^e siècle!

Pour l'obtention du certificat (ensuite diplôme) d'aptitude à l'enseignement du français moderne, ce travail de «Méthodologie du français» trouve place dans un dispositif lourd (pas moins de sept épreuves orales et cinq épreuves écrites) exigeant des étudiants réguliers au moins deux semestres d'études (ces mêmes étudiants réguliers doivent faire la preuve de la connaissance du latin et de la grammaire historique du français et doivent avoir étudié au moins deux semestres dans une université ou avoir plusieurs semestres de pratique de l'enseignement). Le programme de ce certificat d'aptitude comprend ainsi: Histoire de la littérature française. – Lecture analytique d'auteurs français modernes. – Exercices de rhétorique et de composition. – Mœurs et institutions de la France. – Linguistique générale et stylistique. – Méthodologie du français (avec conférence d'application). – Exercices écrits de langue et de style. – Syntaxe du français depuis le XVI^e siècle. – Gallicismes. – Eléments de grammaire historique du français. – Prosodie et versification. – Diction et prononciation (phonétique, théorique et pratique). – Exercices de traduction d'allemand, d'anglais, de russe et de polonais en français. A quoi s'ajoute un «groupe de conversation». Il serait bien entendu précieux de connaître par le menu la nature des enseignements et travaux offerts sous ces différents intitulés. Et on sait bien que les titres dépendent pour partie, dans une petite institution comme celle-ci, des enseignants qui y interviennent. Reste que, pour un programme donnant lieu à épreuves d'examen et à règlement en vue de l'obtention d'une certification, la variété des désignations (composition, rhétorique, stylistique, gallicismes, exercices écrits de langue et de style) vaut d'être relevée, tout comme la place de la grammaire historique. La présence de la stylistique et celle de la linguistique générale ne surprennent pas à Genève: Charles BALLY a enseigné au Séminaire (et aux Cours de vacances) avant d'être nommé à la Faculté des lettres et il n'est pas besoin de rappeler que c'est dans le cadre de son enseignement théorique et pratique au Séminaire qu'il a construit sa conception et l'actualisation de sa stylistique; Ferdinand de SAUSSURE a fait partie du Comité du Séminaire; Albert SÉCHEHAYE, qui assure un enseignement au Séminaire de français moderne dès avant 1914, y aura un mandat jusqu'en 1946. Linguistique générale, stylistique, syntaxe ont toute raison de trouver leur place dans les programmes, la dimension «histoire du français moderne» y étant elle aussi présente, comme il est naturel dans une perspective de «français moderne».

Beaucoup moins novateur, encore que pour partie similaire, semblera le certificat d'études françaises qui est mis en place en 1929, pour le Séminaire, en plus du «diplôme d'aptitude à l'enseignement du français moderne». L'examen du dit certificat comprend «d'une part quatre épreuves orales: phonétique et diction, explication d'un texte français, littérature

française; pour la dernière interrogation orale, le candidat a le choix entre l'histoire de la langue française ou la matière d'un autre cours enseigné à la Faculté des Lettres dans les disciplines suivantes: linguistique, grammaire des langues romanes, ancien français, histoire, philosophie, pédagogie. Le certificat comporte d'autre part deux épreuves écrites: une rédaction et une traduction d'une langue étrangère en français.» (MAYSTRE 1959, 85). Il est à rappeler aussi que les modifications de 1929 sont consécutives à la prise de fonctions d'Alexis FRANÇOIS, administrateur succédant à Bernard BOUVIER. Mais on notera que l'examen ainsi composé, pour classiquement familier qu'il paraisse, compte quatre épreuves orales pour deux écrites, pondération qui demanderait comparaison avec les conditions requises pour l'obtention d'autres titres de la Faculté des Lettres à la même époque.

Pour leur part, les Cours de vacances connaissent une évolution intéressante en ce qu'ils maintiennent, jusque bien après la Seconde Guerre mondiale, une distinction entre un cours général et un cours spécial, ce dernier s'adressant aux enseignants de français (dont on peut penser que les plus motivés, dès lors qu'il leur devenait difficile, une fois abolies les mesures spéciales d'incitation, de venir en région francophone en cours d'année scolaire ou universitaire, se trouvent directement intéressés par des programmes proposés en été). A quoi s'ajoutent longtemps des possibilités pour les étudiants des Cours de vacances de suivre des enseignements autres que strictement tournés vers la pratique et la connaissance de la langue: enseignements relatifs aux institutions internationales (Genève oblige!) entre 1950 et 1970, mais, longtemps avant, on relève des «cours spéciaux» parfois plus inattendus. Ainsi, en 1896: – La biologie végétale (8 leçons). – L'état actuel de l'enseignement secondaire en France (4 leçons). – De Saussure, Töpffer et la poésie des grandes Alpes (3 leçons). – Les îles normandes de la Manche (6 leçons). – L'œuvre de H. Taine (3 leçons). – Le peuple suisse (3 leçons) (Histoire de l'Université XIX^e siècle, Faculté des lettres, annexes, 101).

Il serait là encore important de pouvoir, d'une part, établir le détail de l'évolution des programmes, tant du Séminaire que des Cours de vacances, et, d'autre part, de les comparer à ceux d'institutions semblables dans d'autres universités. Tel n'était pas le propos de cette brève contribution, destinée à dégager surtout quelques lignes de force pour des questionnements ultérieurs. On n'a pas cherché non plus à relever en quoi la position marginale de ces institutions (tout juste à l'intérieur ou tout juste à l'extérieur de l'activité académique ordinaire) marquait fortement leur histoire. Au moins peut-on conclure que, de même que la place faite à l'enseignement des

langues dans la scolarité obligatoire est souvent révélatrice d'un mode de relation entre le système éducatif et la société où il s'inscrit, de même l'apparition et les aléas d'instances comme celles dont il a été question ici manifestent, pour l'université, des choix significatifs pour ce qui touche la gestion d'une demande sociale, la sensibilité à un environnement international ou la capacité à intégrer, scientifiquement et pédagogiquement, des disciplines ou des missions nouvelles.

Faculté des lettres
Université de Genève

DANIEL COSTE

Références bibliographiques

- CHEVALIER, Jean-Claude (1990): «Ferdinand Brunot (1860–1937). La diffusion du français dans l'Histoire de la langue française (1905–1937). Etude de la méthode d'analyse.» *Etudes de Linguistique Appliquée* 78, 109–116.
- COSTE, Daniel (1989): «Débats à propos des langues étrangères à la fin du XIX^e siècle et didactique du français langue étrangère depuis 1950. Constantes et variations.» *Langue Française* 82, 20–27.
- FRANÇOIS, Alexis (1941): *Séminaire et Cours de vacances de français moderne. Historique lu à la Séance solennelle du Jubilé de 1941 en l'Aula de l'Université*, Genève, Kundig, 20 p. *Histoire de l'Université de Genève*, Genève, Georg. Volumes parus en 1914, 1934, 1959 (l'histoire des facultés se trouve en général dans les parties dites Annexes).
- LUCIANI, Gérard (1989): «Grenoble et ses étudiants étrangers. Le Comité de Patronage des Etudiants Etrangers de 1896 à nos jours.» *Bulletin de l'Académie delphinale*, 10^e série – 2^e année – No 4, ISSN: 0767-7391, p. 80–89.
- MAYSTRE, Charles (1959): «Le Séminaire de français moderne, l'Ecole pratique de langue française, les Cours de vacances». In: *Histoire de l'Université de Genève. – IV. Annexes*, Genève, Georg, p. 83–93.
- PATANÉ, Massimo (1991): «Un regard vers le passé». In: *Centenaire des cours d'été*, Université de Genève, Faculté des lettres, sans date, p. 13–50.
- SAUGY, Catherine (1987): *L'Ecole de français moderne de l'Université de Lausanne. 1892–1987*, Etudes et documents pour servir à l'histoire de l'Université de Lausanne, XXIV, Université de Lausanne, 124 p.